

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE DE LA SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur Claude HUBER, Maire.

Le maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux. Il ouvre la séance à 18h30 heures.

Présents : M. HUBER Claude, Maire, M. BLEGER Philippe, Mme KOEBERLE Isabelle et M. KLEIN Sébastien, adjoints et MM et Mmes, FRANTZ Jean-Michel, HEYBERGER Danielle, KLEIN Jean-Marie, SCHOHN Béatrice et ZIRGEL Jean-Luc, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : M. SIMON Grégory

Absent non excusée : M. BOSSERT Raphaël, M. KOEBERLE David.

A donné procuration : M. DUMORTIER Bruno à M. BLEGER Philippe, Mme RAFFATH Florence à KOEBERLE Isabelle et Mme HUMBRECHT Dominique à Mme SCHOHN Béatrice.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2025
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Désignation d'un ambassadeur BIMBY BUNTI
4. Service mutualise pour l'instruction des autorisations d'urbanisme - mise à jour de la convention
5. Chasse : agrément d'un permissionnaire pour le lot de chasse n°5
6. Points divers et communication

POINT 1 (43/2025) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POINT 2 (44/2025) – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE BLEGER Philippe, secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

POINT 3 (45/2025) – DESIGNATION D'UN AMBASSADEUR BIMBY/BUNTI

Lors de la séance du conseil communautaire du 26 juin dernier, la communauté de communes a approuvé la convention de recherche et de développement partagé relative à l'expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif "BIMBY BUNTI" avec le bureau d'études Villes Vivantes.

Cette opération a pour objectif d'aider les propriétaires et futurs propriétaires de biens situés dans les 16 communes du Pays de Ribeaupillé à réaliser leur projet de création de logements neufs (BIMBY) ou de réhabilitation et de reconfiguration de biens immobiliers existants (BUNTI), afin de créer une offre de logements bien situés, abordables et sans étalement urbain. Par cette opération, les habitants pourront accéder à une ingénierie sur mesure, pensée pour répondre à toutes les questions et problématiques qu'ils peuvent rencontrer dans un projet de construction ou de rénovation-réhabilitation.

Le dispositif sera également déployé sur les 8 communes de la Vallée de Kaysersberg, selon le même calendrier. De ce fait, le suivi est mutualisé au niveau du syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried. Le comité de pilotage correspondant sera constitué du comité syndical du SCoT, élargi aux maires non délégués et aux Présidents et directeurs des communautés de communes.

L'opération est actuellement dans sa phase de préparation, et sera lancée au mois d'octobre : réunion de démarrage à l'attention des communes, conférence de presse, rencontres avec les différents partenaires, communications, etc...

Pour le bon suivi de l'opération, il est proposé de désigner un "ambassadeur BIMBY\BUNTI" par commune. Le rôle de cette personne référente est détaillé ci-après.

Un ambassadeur BIMBY BUNTI, pour quoi faire ?

- Rôle de contact privilégié : les ambassadeurs seront les interlocuteurs de chaque commune pour échanger, au cas par cas, sur les projets pouvant soulever des questions (secteurs d'OAP raccordement à la voirie et aux réseaux, opportunités de mise en synergie avec des projets voisins ou communaux par exemple)
 - Communication locale et contact avec les habitants : ils seront sollicités pour l'organisation des actions de communication à l'échelle communale, telles que la mise en place de flyers et d'affiches dans les lieux d'accueil du public ou les commerces de proximité, ainsi que l'organisation d'actions spécifiques
 - Formation : les ambassadeurs bénéficieront d'une formation initiale pour savoir présenter le service, mobiliser les habitants et optimiser l'impact du service pour leurs administrés
 - Accès à une interface de suivi : les ambassadeurs auront accès à une interface dédiée leur permettant de suivre la localisation des projets, la nature des réflexions des porteurs de projets sur leurs parcelles, les actions engagées et l'état d'avancement des projets
-

- Profil : idéalement, les ambassadeurs BIMBY/BUNTY sont des élus. Toutefois, un technicien ayant une bonne connaissance des sujets d'habitats et d'urbanisme peut également remplir ce rôle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Le Maire, Claude HUBER, comme ambassadeur et son premier adjoint, Philippe BLEGER comme suppléant en cas de besoin.

CHARGE le maire de transmettre les informations à la communauté de commune du Pays de Ribeuwillé.

Adopté à l'unanimité dont trois procurations.

POINT 4 (46/2025) – SERVICE MUTUALISE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – MISE A JOUR DE LA CONVENTION

Par délibération du 25 juin 2015, le Conseil de Communauté approuvait la mise en place, à compter du 1^{er} juillet 2015, d'un service chargé de l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol, au bénéfice des communes membres de la CCPR, ainsi que la création d'un service instructeur mutualisé entre la CCPR et la Ville de Ribeuwillé.

En date du 28 mai 2015, la commune a décidé de confier à la CCPR, en partenariat avec la Ville de Ribeuwillé, l'organisation de ce service instructeur mutualisé et de déléguer l'instruction de tout ou partie des actes et autorisations d'urbanisme à ce service.

La convention signée en 2015 prévoit une durée initiale de cinq ans, reconductible tacitement pour une durée équivalente.

- VU** l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par la loi n° 2006-872 du 1^{er} juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement (ENeL) ;
 - VU** les articles 134 et 135 de la loi n° 2014 - 366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement Rénové (A.L.U.R) ;
 - VU** le décret n°2007 - 18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 ;
 - VU** le décret n° 2007 - 817 du 11 mai 2007 relatif à la restauration immobilière et portant diverses dispositions modifiant le code de l'urbanisme ;
 - VU** l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales ;
 - VU** les articles L422-1 à L422-8 du Code de l'urbanisme ;
 - VU** l'article R423-15 du Code de l'urbanisme ;
 - VU** la délibération du Conseil de communauté n°2015.1.08 du 5 février 2015 approuvant à compter du 1^{er} juillet 2015 la création d'un service instructeur mutualisé chargé de l'instruction des autorisations et actes du droit du sol des communes membres ;
 - VU** la délibération du Conseil de communauté n°2015.3.29 du 25 juin 2015 approuvant la convention y afférente ;
 - VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2017.3.40 du 13 avril 2017 portant création du service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (ADS) et fixation des tarifs ;
 - VU** l'avis favorable du Bureau en sa séance du 14 avril 2025 ;
-

CONSIDERANT que dix ans après sa mise en œuvre, il est apparu nécessaire de clarifier les missions et les fonctions des agents du service ADS, de redéfinir les périmètres et limites d'intervention et de réexaminer les obligations contractuelles respectives, notamment au regard de la dématérialisation qui s'est fortement accentuée ces dernières années et qui a bousculé le fonctionnement historique ;
CONSIDERANT que les tarifs demeurent quant à eux inchangés ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la convention de 2015 afin d'encadrer ces évolutions ;

SUR PROPOSITION des Commissions Réunies en leur séance du 19 juin 2025 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à jour de la convention jointe en annexe portant sur le service mutualisé de la CCPR pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité dont trois procurations.

POINT 5 (47/2025) – CHASSE : AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE POUR LE LOT N°5

Vu la demande d'agrément du locataire de chasse n°5 de s'adjoindre un permissionnaire

Considérant que les permissionnaires/associés sont agréés par le conseil municipal

Monsieur le Maire présente la demande de M. Jean-Marie REDELSPERGER, locataire du lot de chasse n°5 qui souhaite agréer un permissionnaire. Le dossier a été transmis en mairie et est conforme :

- Monsieur Daniel COCHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'agréer M. COCHET ci-dessus pour le lot de chasse n°5

Adopté à 11 voix POUR dont trois procurations et une abstention.

POINT 6 (48/2025) - POINTS DIVERS ET COMMUNICATION

7.4 Virement de crédit

Afin de permettre le paiement de deux subventions d'équipement au Syndicat des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs pour l'installation de débitmètres et capteurs d'entrée votés en 2022, il a été décidé de procéder aux virements de crédits suivants afin de pallier le manque de crédit au chapitre 204 à hauteur de 15 500.00 € :

BUDGET	SECTION	IMPUTATION	CHAPITRE	MONTANT
Général	Investissement	20415341	204 – subventions d'équipements bien mobiliers, matériel et études	+ 15 500.00 €
Général	Investissement	21318	21 – constructions autres bâtiments publics	- 15 500.00 €

7.5 Elections municipales

Monsieur le Maire annonce qu'il ne se représentera pas aux élections municipales de mars 2026.

7.6 Prises de paroles

Mme Béatrice SCHOHN prend la parole au nom de Dominique HUMBRECHT afin de signaler les dégâts causés par un arbre appartenant à l'Hôtel Restaurant « Le Parc » sur la chaussée. L'arbre en question a été abattu et une entreprise va prochainement intervenir afin de rénover la voie publique. Il faudra veiller à ce que l'Hôtel Restaurant pense à faire une déclaration en mairie lors de l'intervention sur la route.

De plus, Mme SCHOHN pose la question du banc chemin du Wall, il n'y en a pas et en mettre un risque de gêner la circulation même si sur le sujet de la vitesse, il est constaté plusieurs excès de vitesse sur ce chemin. Faut-il refaire un marquage ? Un ralentisseur n'est pas envisageable car des engins agricoles empruntent cette voie.

Le sujet des Points d'Apports Volontaire (PAV) revient également dans les discussions. Des abus sont signalés, notamment des camionnettes de professionnels pleines de cartons qui saturent les bornes. Monsieur le Maire expose qu'une étude est en cours à la communauté de commune du Pays de Ribeauvillé au sujet des bacs jaune. Ces derniers pourraient remplacer en partie les PAV prochainement. Cela réduirait notamment les refus de tri. La restitution de l'étude est prévue courant du mois d'octobre.

ooo0ooo

La prochaine séance du conseil municipal est indéterminée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 19h30.

Le secrétaire de séance,
BLEGER Philippe



Le Maire,
HUBER Claude

